

# Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

Je peux choisir entre trois types de parcours

## Une licence autre que STAPS et biologie avec un « accès santé » en kiné

Camille aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse à la physique

LAS



Elle choisit une licence de physique qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts, qui propose des enseignements avec un « accès santé ».

Elle vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'elle choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Camille valide sa 1<sup>re</sup> année de LAS, elle candidate en kinésithérapie.

✗ Si Camille ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de LAS, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Elle est admise en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie

Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de physique

Et elle peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

Elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année sans « accès santé »

Elle peut se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

Si elle valide sa L1, elle peut poursuivre en LAS2 et donc re-candidater aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année ou l'année suivante

## Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline\*

Thomas aimerait être masseur-kinésithérapeute et s'intéresse aux lettres

PASS



Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels.

Il vérifie sur Parcoursup que le PASS qu'il choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Thomas valide sa 1<sup>re</sup> année, il candidate en kinésithérapie.

✗ Si Thomas ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Il est admis en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de lettres

Et il peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année. Il doit se réorienter via **Parcoursup**, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année ou l'année suivante

## Une licence STAPS ou biologie

Sonia aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport

Licence bio ou STAPS



Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accéder aux études de kinésithérapie.

Elle vérifie sur Parcoursup que la licence qu'elle choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Sonia valide sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle candidate en kinésithérapie.

✗ Si Sonia ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Elle est admise en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie

Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de STAPS

Et elle peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

Elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

Elle peut se réorienter via **Parcoursup**